



Ordonnance de télécom CRTC 2011-180

Version PDF

Ottawa, le 11 mars 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Télébec, Société en commandite	413	le 17 mai 2010

Secrétaire général